



Mise en Sauvegarde RESITEL

Par **Pereno**, le **12/04/2012** à **15:51**

Bonjour,
je suis également concerné. Investissement demessine en 2007, résidence l'Orée des Cimes - Les ANGLES.
J'ai refusé de signer l'avenant proposé et Resitel m'a répondu qu'ils allaient tout simplement résilier le bail !!!

Par **thienan**, le **13/04/2012** à **14:20**

ne vous laissez pas faire. Nous sommes nombreux dans ce cas.
resitel ne peut résilier le bail que s'il font faillite.
1 ce n'est pas à l'ordre du jour
2 même si c'était le cas, on y survivra
Regardez le forum, il y en a un avec plus de 100 message dédié à ce sujet: trouvez y les autres copro de votre résidence.
Toutes les résidences sont en train de constituer des associations de défense. Consultez aussi le blog de paul duvaux et de gobert-associés ce sont des mines d'info

Par **lescimes2a**, le **05/05/2012** à **17:38**

Une associatiopn (loi 1901) est en cours de constitution , regroupant les propriétaires de cette résidence. REGROUPONS-NOUS!

Par **PRONOTAIRE**, le **31/05/2013** à **22:25**

LA PUBLICITE POUR LES AVOCATS NEST ELLE PAS INTERDITE ??

Par **dmeyer**, le **01/06/2013** à **18:00**

Dans la mesure où je crois comprendre que vous avez investi en considération de la taille du groupe, avez vous pensé à assigner la société holding, dans la mesure où celle-ci ne se

trouve pas en procédure collective?

DM